

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2024 - NOTE DE SYNTHESE

1) COMPTES DE GESTION 2023 :

Monsieur le Maire propose d'approuver les comptes de gestion 2023 tenus par Madame la responsable du Service de gestion Comptable de Boulogne-sur-Mer pour les budgets : Commune, Assainissement, Eau, SPANC, Lotissement Pré Roussel, Aménagement route de Crémarest.

Avis favorable de la Commission des Finances.

Avis favorable du Bureau municipal.

2) COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 :

Après avoir présenté les comptes administratifs 2023 Commune, Assainissement, Eau, SPANC, Lotissement Pré Roussel et Aménagement route de Crémarest, Monsieur le Maire propose de les adopter, ainsi que les résultats qui s'en dégagent, dont les chiffres sont identiques aux Comptes de Gestion 2023.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

Principal	Dépenses	Recettes	Soldes n-1	Résultats
Fonctionnement	5 141 422.45	5 608 126.45	406 993.53	873 697.53
Investissement	1 446 633.74	1 158 423.20	196 856.37	-91 354.17
Restes à réaliser	1 096 545.86	682 631.98		

Assainissement	Dépenses	Recettes	Soldes n-1	Résultats
Fonctionnement	167 143.24	184 099.97	177 305.55	194 262.28
Investissement	260 164.96	223 477.65	337 532.05	300 844.74
Restes à réaliser	453 602.00	62 787.00		

Eau	Dépenses	Recettes	Soldes n-1	Résultats
Fonctionnement	52 513.93	131 548.51	37 635.49	116 670.07
Investissement	80 994.94	101 686.99	216 337.99	237 030.04
Restes à réaliser	485 014.44	206 903.40		

Spanc	Dépenses	Recettes	Soldes n-1	Résultats
Fonctionnement	0.00	0.00	8 552.26	8 552.26
Investissement	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser	0.00	0.00		

Lotissement Pré Roussel	Dépenses	Recettes	Soldes n-1	Résultats
Fonctionnement	19 525.00	22 025.00	- 3 000.00	- 500.00
Investissement	22 025.00	0.00	0.00	- 22 025.00
Restes à réaliser	0.00	0.00		

Lotissement route de Crémarest	Dépenses	Recettes	Soldes n-1	Résultats
Fonctionnement	0.00	0.00	0.00	0.00
Investissement	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser	0.00	0.00		

*Avis favorable de la Commission des Finances.
Avis favorable du Bureau municipal.*

3) AFFECTATION DES RESULTATS 2023 :

M. le Maire propose d'affecter les résultats d'exploitation conformément aux tableaux suivants :

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Principal	Résultat de l'exercice	Excédent	
			873 697.53
	Virement prévu (pour mémoire)		324 945.05
	Exécution du besoin de financement (1068)		505 268.05
	Affectation de l'excédent en fonctionnement		368 429.48

Assainissement	Résultat de l'exercice	Excédent	
			194 262.28
	Virement prévu (pour mémoire)		190 283.76
	Exécution du besoin de financement (1068)		89 970.26
	Affectation de l'excédent en fonctionnement		104 292.02

Eau	Résultat de l'exercice	Excédent	
			116 670.07
	Virement prévu (pour mémoire)		87 423.78
	Exécution du besoin de financement (1068)		41 081.00
	Affectation de l'excédent en fonctionnement		75 589.07

Spanc	Résultat de l'exercice	Excédent	
			8 552.26
	Virement prévu (pour mémoire)		0.00
	Exécution du besoin de financement (1068)		0.00
	Affectation de l'excédent en fonctionnement		8 552.26

Lotissement Pré Roussel	Résultat de l'exercice	Déficit	
			- 500.00
	Virement prévu (pour mémoire)		0.00
	Exécution du besoin de financement (1068)		- 22 025.00
	Affectation de l'excédent en fonctionnement		- 21 525.00

Lotissement route de Crémarest	Résultat de l'exercice	Excédent	
			0.00
	Virement prévu (pour mémoire)		0.00
	Exécution du besoin de financement (1068)		0.00
	Affectation de l'excédent en fonctionnement		0.00

*Avis favorable de la Commission des Finances.
Avis favorable du Bureau municipal.*

4) **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 – PRESENTATION DU RAPPORT :**

L'élaboration du budget primitif pour les communes de plus de 3500 habitants est précédée par la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

La loi NOTRe portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République précise que le Débat d'Orientation Budgétaire devra en outre exposer les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que la structure et la gestion de la dette.

A cet effet, Monsieur le Maire présente le rapport, informe l'assemblée sur les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif, sur les engagements pluriannuels et sur la structure et la gestion de la dette.

Avis favorable du Bureau municipal.

Avis favorable de la Commission des Finances.

5) **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 – ADOPTION :**

Après avoir étudié le rapport préalable au Débat d'Orientation Budgétaire, M. le Maire propose de procéder au vote du Débat d'Orientation Budgétaire.

6) **ETAT – DEMANDE DE SUBVENTION – DOTATION DE SOLIDARITE EN FAVEUR DE L'EQUIPEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES TOUCHEES PAR UN EVENEMENT CLIMATIQUE OU GEOLOGIQUE GRAVE :**

La dotation de solidarité, fondée sur l'article L1613-6 du CGCT est mise en œuvre par le Préfet du Département et par les services de l'Etat à l'échelon départemental.

Les collectivités ayant été touchées par les intempéries de novembre 2023 et reconnues en état de catastrophe naturelle (arrêté du 14 novembre 2023) sont autorisées à déposer des demandes de subvention afin de pouvoir remédier aux conséquences engendrées par les mauvaises conditions climatiques.

M'autorisez-vous à déposer des dossiers de demandes de subvention dans le cadre du fonds de solidarité ou/et sur un fonds exceptionnel ?

Avis favorable du Bureau municipal.

Avis favorable de la Commission des Finances.

7) **REGION DES HAUTS-DE-FRANCE – DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS D'INTERVENTIONS INONDATIONS-TEMPETES (FIIT) :**

Le fonds d'intervention inondations-tempêtes est destiné aux communes des Hauts-de-France dont le territoire a subi des dégâts liés à un évènement climatique. Il permet d'obtenir le financement d'études et/ou travaux suite à des dommages causés lors d'inondations ou tempêtes.

Les collectivités ayant été touchées par les intempéries de novembre 2023 et reconnues en état de catastrophe naturelle (arrêté du 14 novembre 2023) sont autorisées à déposer des demandes de subvention afin de pouvoir remédier aux conséquences engendrées par les mauvaises conditions climatiques.

M'autorisez-vous à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du fonds d'intervention inondations-tempêtes et à solliciter la subvention la plus élevée possible ?

Avis favorable du Bureau municipal.

Avis favorable de la Commission des Finances.



8) DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS – DEMANDE DE SUBVENTION SUITE AUX INTEMPERIES DE NOVEMBRE 2023 :

Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais peut aider les collectivités qui ont subi des dégâts suite à un évènement climatique.

Les collectivités ayant été touchées par les intempéries de novembre 2023 et reconnues en état de catastrophe naturelle (arrêté du 14 novembre 2023) sont autorisées à déposer des demandes de subvention afin de pouvoir remédier aux conséquences engendrées par les mauvaises conditions climatiques.

M'autorisez-vous à déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Départemental du Pas de Calais et à solliciter la subvention la plus élevée possible ?

Avis favorable du Bureau municipal.

Avis favorable de la Commission des Finances.

9) MUSEE DE LA CERAMIQUE – SALLE DES FAMILLES – DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Dans le cadre du projet de réaménagement de la salle des familles, le Musée de la Céramique a lancé une étude pour estimer le coût de nouveaux aménagements en terme d'accrochage et de scénographie. Ce coût s'élève à 100 954 € HT (121 144,80 € TTC).

Afin de réaliser les travaux, il serait possible d'obtenir un financement auprès du Département et dans le cadre du fonds LEADER.

Avis favorable de la Commission des Finances.

Avis favorable du Bureau municipal.

10) VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN IMPASSE DES MESANGES – M ROMAIN MARGEZ :

Monsieur Romain MARGEZ souhaite acquérir la parcelle AI 843 d'une surface de 449 m² située impasse des Mésanges.

L'estimation des domaines est de 45 000 € ht pour une surface de 449 m² auxquels viendront s'ajouter les frais d'arpentage et de notaire.

Avis favorable de la Commission des Finances.

Avis favorable du Bureau municipal.

11) AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE – DEMANDE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES 2024 :

Dans le cadre du 11^{ème} Programme Concerté pour l'Eau, le soutien financier de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie peut être apporté pour des dossiers relevant des thématiques gérées par l'Agence de l'Eau.

Les financements se font sous la forme de subvention et d'avances après dépôt de dossiers ou sur des appels à projets.

M'autorisez-vous à déposer des dossiers de demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour l'année 2024 et à solliciter les subventions les plus élevées possibles.

Avis favorable du Bureau municipal.

Avis favorable de la Commission des Finances.



Le Maire,

Marc DEMOLLIENS.

Vu D.G.S. :